

10 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par courrier du 9 février 2006, reçu le jour même, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions UNIBAIL HOLDING dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de UNIBAIL HOLDING et détenir, à titre direct et indirect, 2 482 563 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 5,442% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions et droits de vote	% capital et % droits de vote
Société Générale (trading)	2 482 192	5,441
SG Option Europe ² (trading)	371	0,001
Total	2 482 563	5,442

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 618 564 actions représentant autant de droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.